



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Fédération Nationale des Caisses d'Épargne aménage sa gouvernance

(Paris, le 20 mars 2008) --- Réunie en assemblée générale extraordinaire, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne a ratifié, mercredi 19 mars, la modification de ses statuts afin d'adapter le rôle et la composition de ses instances à l'évolution du réseau des Caisses d'Épargne.

Nicole Moreau, Présidente de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne (FNCE) a convoqué une assemblée générale extraordinaire afin d'adopter de nouveaux statuts. Compte tenu des fusions réalisées et en cours dans le réseau des Caisses d'Épargne, dont le nombre sera de 17 à l'horizon juin 2008, la FNCE procède à des aménagements dans la composition de ses instances :

- L'assemblée générale comprendra, à terme, 51 membres, soit 3 membres par Caisse d'Épargne : le Président du conseil d'orientation et de surveillance (COS), le Président du directoire et un deuxième membre du COS ;
- Le conseil d'administration passe de 18 à 34 membres et intègre désormais le Président du COS et le Président du directoire de chaque Caisse d'Épargne ;
- Le bureau comprend 6 à 8 membres.

Ces changements permettent de renforcer la représentativité du réseau Caisse d'Épargne dans les instances nationales et contribuent à son expression unanime. Le conseil d'administration voit son poids politique et son rôle de décision renforcés.

Ces modifications s'inscrivent dans la volonté du Groupe Caisse d'Épargne d'être exemplaire dans son mode de gouvernance, notamment en procédant aux adaptations nécessaires de ses instances en fonction de l'évolution du Groupe.

Devant les membres de l'assemblée générale, Nicole Moreau a souligné la qualité des travaux préalables « *conduits avec le souhait de consolider le rôle de la Fédération en sa qualité de représentante des intérêts communs des Caisses d'Épargne et de leurs sociétaires* ».

Contact Presse :

Pascal BRIEND – Tél. : 01 44 38 50 08

fnce@fnce.caisse-epargne.fr

www.federation.caisse-epargne.fr